

0830075F  
ACADEMIE DE NICE  
COLLEGE ALPHONSE KARR  
185 AVENUE VICTOR SERGENT  
83705 ST RAPHAEL CEDEX  
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2019

Réuni le : 26/09/2019

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UPE2A:

Monsieur le Principal propose de signer la convention suivante :

Convention relative à l'organisation des cours de français au collège des chênes de Fréjus qui bénéficie d'un dispositif UPE2A à destination des élèves allophones arrivants au collège Karr

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0